

FICHE TECHNIQUE DU PROJET

PAYS :	République de Guinée
TITRE DU PROJET :	Projet de rééquilibrage régional pour l'Alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu rural
DEMANDEUR :	Gouvernement de la République de Guinée
MAITRE D'OUVRAGE :	Ministère d'Etat chargé de l'Energie
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE :	Service National des Points d'Eau (SNAPE) Quartier Almamy BP 2064, Conakry Rue KA 026 République de Guinée. Tél :(+224) 622 54 56 83 E-mail :snape.guinee@gmail.com
ORGANE D'EXECUTION :	Bureau d'Ingénieurs Conseils (BIC) s/c Service National des Points d'Eau (SNAPE) ; Quartier Almamy BP 2064, Conakry Rue KA 026 ; République de Guinée. Tél :(+224) 622 54 56 83 E-mail :snape.guinee@gmail.com

LIEU D'IMPLANTATION : Les sept (7) régions administratives du pays

JUSTIFICATION DU PROJET

Le Programme National d'Alimentation en Eau Potable et Assainissement (PNAEPA) en Milieu rural à l'Horizon 2015 et le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté 2013-2015 (DSRP 3), adoptés par le Gouvernement de la République de Guinée, sont actuellement les outils de référence dans la politique de développement du pays. L'accès aux services sociaux de base comme l'eau potable est un des piliers stratégiques majeurs du programme. A cause du caractère prioritaire de ce secteur, plusieurs mesures réglementaires ont été prises depuis 1995 en vue d'un engagement volontariste et de l'administration publique des collectivités locales pour une meilleure gestion de l'alimentation en eau potable.

Les résultats attendus en milieu rural dans le sous secteur de l'hydraulique sont de fournir d'ici 2015, **un accès adéquat à l'eau potable à 7 671 380 habitants** ; ce qui suppose **la réalisation de 13 221 nouvelles infrastructures (EPE) dont 200 systèmes d'adduction d'eau potable**, maintenir voire porter le taux de fonctionnement des pompes autour de 90%.

Le PNAEPA adopte l'approche programme, qui est celle retenue par le Gouvernement pour l'atteinte des OMD dans le domaine de l'AEPA. C'est le cadre programmatique pour le développement du secteur AEPA tel que décrit dans la stratégie qui sera mise en œuvre dans les six (6) prochaines années. Il s'inscrit dans la stratégie nationale de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

La réalisation des adductions d'eau potable solaire (majoritaire dans le parc des AEP du pays) contribue au développement des énergies renouvelables et constitue une mesure d'atténuation des effets du changement climatique.

En Guinée, plus de 570 villages disposent d'une population de plus de 1 000 habitants et 327 disposent de plus de 2 000 habitants ; ils constituent, pour la plupart, des centres dépourvus de systèmes d'adduction d'eau potable.

Les Communes Rurales, au nombre de 304, ayant une population d'au moins 2.500 habitants, constituent les pôles de développement des collectivités ; mais seulement 40 (13,15%) d'entre elles disposent d'un système d'adduction d'eau potable (6 en Guinée Maritime, 18 en Moyenne Guinée et

16 en Haute Guinée). Ces communes abritent des forages à gros débits (au moins 5 m³/h) mais sous exploités à cause du type de moyens d'exhaure installés (pompes à motricité humaine) ; ce qui ralentit la rentabilisation des investissements et l'amélioration de la qualité du service public.

L'autorité de l'Etat à la base ne s'affirmera que lorsque les responsables des Communes Rurales ainsi que leurs habitants disposeront de l'eau potable en permanence et des dispositifs d'assainissement adéquats à leurs domiciles.

Aussi, le service public de l'eau de qualité offrira à chacun la possibilité de disposer, en quantité suffisante, d'une eau de qualité, et cela de façon durable. Les revenus de la vente de l'eau permettront de constituer une épargne suffisante pour pouvoir réparer ou renouveler les équipements d'exhaure et entretenir, voire développer, le réseau de distribution.

La mise en œuvre du présent projet permettra de réduire la disparité régionale en matière de taux d'accès en points d'eau modernes et d'infrastructures sanitaires et conséquemment réduire les taux de morbidité et de mortalité d'origine hydrique.

OBJECTIF SECTORIEL

Contribuer à la réduction de la pauvreté par l'amélioration des conditions de vie des populations rurales de la Guinée. Pour y parvenir et avec le souci de pérenniser les infrastructures réalisées, la stratégie du Gouvernement vise à : (i) assurer l'équilibre financier de l'ensemble du secteur, grâce à une tarification appropriée des ventes d'eau en milieu urbain et rural; (ii) impliquer les populations dans la gestion des infrastructures d'approvisionnement en eau potable en milieu rural et (iii) accroître la capacité et l'efficacité des institutions du secteur.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Améliorer les conditions de vie par l'accès à l'eau potable d'une population d'environ 600.000 personnes (soit 7,82% de la population totale rurale) des sept (7) régions administratives du pays par la réalisation de 912 latrines publiques et 2000 équivalents points d'eau (EPE) dont 1200 forages positifs équipés de pompes à motricité humaine et 80 systèmes d'Adduction d'Eau Potable (AEP). Ce faisant, le projet contribuera ainsi à :

- diminuer la prévalence des maladies d'origine hydrique, grâce à des actions de sensibilisation et d'animation en vue de la consommation effective de l'eau potable et de la pérennisation des installations;
- fixer les populations rurales sur les terres agricoles fertiles et améliorer la productivité en vue de l'accroissement de la production agricole;
- réduire la corvée d'eau dont l'exécution est à la charge des femmes et des jeunes filles;
- aider les jeunes ruraux à installer, gérer et développer une activité de vente d'un produit de première nécessité : l'eau potable ;
- mettre en place un service d'approvisionnement en eau potable amélioré engendrant un emploi coopératif ;
- développer les micros, petites et moyennes entreprises par la mise en place de structure de maintenance viable ;
- créer des activités en zones rurales et périurbaines ;
- renforcer des politiques et systèmes de formation professionnelle.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet comprend les principales activités suivantes :

- (i) les actions de sensibilisation, d'animation et la réalisation des enquêtes d'implantation des ouvrages hydrauliques et sanitaires ;
- (ii) la réalisation de forages d'eau ;
- (iii) la construction de superstructures ;
- (iv) l'équipement de forages positifs en pompes à motricité humaine ;

- (v) la construction d'une station de pompage en tête de chaque forage retenu pour l'AEP ; d'un réservoir de stockage d'eau ; des réseaux de refoulement et de distribution ; des bornes fontaines et postes de branchements particuliers (les UGSPE auront la charge de réaliser des clôtures autour des points de distribution et de mettre en place les dalles anti-bourbiers et les rigoles d'évacuation des eaux résiduelles pour assurer la propreté autour du point d'eau) ;
- (vi) la construction de latrines publiques ;
- (vii) la surveillance et contrôle des travaux ;
- (viii) la formation des bénéficiaires du projet à l'utilisation et à la gestion de leurs points d'eau, à travers la formation d'Unités de Gestion du Service Public de l'Eau (UGSPE) et de PME pour assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages et organiser la propreté autour des points d'eau ;
- (ix) la fourniture de matériel et équipements divers et
- (x) la gestion de l'exécution de toutes les activités du projet organisée et gérée avec compétence, avec l'appui d'un bureau d'ingénieurs-conseils.

Les composantes du projet sont :

- A. Réalisation d'infrastructures d'eau potable (Forages et AEP) ;
- B. Réalisation de latrines ;
- C. Maitrise d'œuvre.

COÛT DU PROJET

Le coût total du projet s'élève à **467.627.520.001 GNF soit 49 223 949,47 Euros** repartis comme suit :

- Composante A : 389.395.826.088 GNF soit 40 989 034,32 Euros,
- Composante B : 17.236.800.000 GNF soit 1 814 400 Euros,
- Composante C : 60.994.893.913 GNF soit 6 420 515,14 Euros.

L'exécution des activités du projet s'étalera sur une période de vingt et six (26) mois.